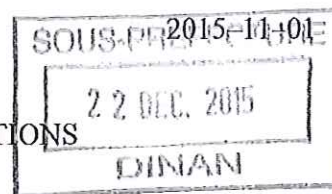


COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le trente du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : PERRAULT Stéphane – CORBEL Guy – LEFORESTIER Thérèse – AUDRAIN Jean-Paul – BERHAULT David – BIEN Sophie – DURAND Marie-Lise
FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann – NOËL Philippe – NOËL Pierrick
RÉHEL Jean-Paul – ROBERT Séverine.

Absents excusés : HENRY Christian.

Secrétaire de séance : LEFORESTIER Thérèse.

OBJET : Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Préfet (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, lors de la réunion de travail du 3 novembre dernier, le dossier des futures intercommunalités a été présenté avec tous les documents émanant des deux communautés, DINAN et LAMBALLE.

Il résume le déroulé et le résultat du vote du conseil communautaire du 24 novembre suite à la proposition du Préfet, en date du 13 octobre, retenant le projet n° 3 de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer à son tour sur ce schéma :

- PROJET N° 3 : Lamballe Communauté – CC Arguenon Hunaudaye – CC Pays de Moncontour – CC Pays de Du Guesclin – CC Côte de Penthièvre, soit 70 819 hb.
- Élargissement du périmètre du projet n° 3 en cas de sollicitation dans ce sens de la communauté de communes du Pays de Matignon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et un vote à bulletin secret :

- **APPROUVE** par 13 voix pour et 1 voix contre le projet n° 3 de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire,

